



Honoraires de transaction.

- Prix de vente du bien jusqu'à 80 000 € ⇒ 5000 €TTC
- Prix de vente du bien > à 80 000 € ⇒ 6% TTC

Honoraires de location loi du 6 juillet 1989.

	Propriétaires	Locataires
Honoraires d'entremise et de négociation Offert si gestion	Studio/F2 = 300 €TTC F3/F5= 400 €TTC	0 €
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et rédaction du bail	12 €TTC/M ²	12 €TTC/M ²
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3 €TTC/M ²	3 €TTC/M ²

Honoraires de location baux commerciaux.

- Honoraire à la charge du locataire : 10% HT du loyer triennal

Honoraires de gestion :

- 6% HT du loyer + charges
- Assurance loyers impayés : 2.3 %

Honoraires de syndic :

- Après visite de la copropriété

